



Objet : Procès verbal de l'Assemblée Spéciale du Pigeon Dissident
Présenté aux : Membres de l'Association des Étudiant(e)s en Droit
Par : Catherine Côté
Date : Mardi le 17 mars 2015
Lieu : Local B-2245

0. Constatation du quorum

François Alexandre Guay constate le quorum. Il y a plus de 117 personnes présentes dans la salle.

1. Ouverture

Véronique Leduc propose l'ouverture de l'Assemblée Générale.

Simon Robin appuie.

Il y a ouverture de l'Assemblée Générale à 11h36.

2. Discussion de la proposition du Pigeon Dissident

Timothée Matte-Bergeron présente la proposition du Pigeon Dissident qui est la suivante :

Que l'AG accepte une augmentation de la cotisation de 2\$ pour chacune des sessions d'automne et d'hiver qui sera versée directement au Pigeon Dissident.

Si une modification ultérieure à la cotisation est proposée, qu'elle ne porte pas atteinte à cotisation qui doit être versée au Pigeon.

Que l'AG donne le mandat au conseil d'administration du Pigeon et à l'exécutif de l'AED de s'entendre avec l'administration de l'université pour que le montant de 2\$ destiné au



Pigeon apparaisse séparément du 30,50\$ destiné à l'AED sur la facture des frais de scolarité.

Léo Sirois seconde la proposition du Pigeon Dissident

Timothée Matte-Bergeron dit qu'il est content d'avoir quorum. Il explique que la hausse reviendrait directement au financement du journal étudiant. Présentement, aucune somme de la cotisation ne va au Pigeon Dissident. Or, ils observent une tendance à la diminution de l'achat de publicité dans les pages du journal. La corporation veut donc un fond budgétaire déjà présent au début de l'année. Le Pigeon publie 7 éditions de 1000 exemplaires distribués un peu partout à Montréal. Une centaine d'articles sont écrits par année. Concrètement, l'Assemblée est convoquée pour une augmentation de 2\$ par session.

Ils veulent que ce soit un processus indépendant de la hausse de cotisation de l'AED. Ils veulent un espace distinct sur la facture des étudiants, mandat qui sera donné à l'AED si la proposition est acceptée.

Éliane Boucher dit que c'est principalement pour continuer à pouvoir imprimer la version papier, car c'est cette version qui est la plus lue.

Rosemarie Sarrazin dit qu'il manque un "la" dans le 2e paragraphe de la proposition.

La proposition est corrigée.

Camille Lebel se demande pourquoi les commandites ont autant baissées puisque dans les années antérieures, il n'y a pas eu de demande de cotisation.

Éliane Boucher explique que jusqu'à cette année, le commanditaire principal était le cabinet Feu Heenan Blaikie. Cette année, en diversifiant les publicités, ils ont réussi à atteindre sensiblement le même niveau de budget, mais ce n'est pas garanti pour les années à venir.

Étienne Gendron demande si l'indépendance du Pigeon va rester malgré la cotisation.

Éliane Boucher dit que la seule façon d'avoir un support par les étudiants est de passer par la cotisation de l'AED. Ce sera un montant fixe envers le Pigeon. Ça ne fluctuera



pas avec la cotisation de l'AED. Elle dit qu'ils ne pouvaient pas créer eux-mêmes un frais dans la facture étudiante. Il fallait absolument passer par la cotisation étudiante.

Timothée Matte-Bergeron dit qu'éventuellement, il pourrait y avoir une modification aux Règlements Généraux pour indiquer que la cotisation aille directement au Pigeon et que ce soit fixe. Ce ne sera pas une prérogative de l'exécutif.

Anthony Lorrain demande qui a le pouvoir de modifier la cotisation et s'il y aura une possibilité d'*opting out*.

François Alexandre dit que l'art.10 prévoit que la modification de la cotisation étudiante nécessite une Assemblée Générale spéciale avec quorum de 10 %.

Timothée dit qu'il a déjà pensé à une formule *opting out*, mais ce n'est pas possible à cause du fonctionnement de l'administration.

Loïc Sanscartier s'interroge sur le 2e paragraphe.

Timothée Matte-Bergeron dit que ce serait possible de modifier la cotisation avec la demande des membres selon les Règlements Généraux. Il ne veut pas que ça se fasse dans une assemblée pour la cotisation de l'AED. Le but est que la cotisation soit indépendante de celle de l'AED, mais qu'elle puisse être tout de même augmentée ou diminuée par les étudiants.

Éliane Boucher explique que si on modifie la cotisation de l'AED, le 2\$ resterait.

Rosemarie Sarrazin dit qu'initialement, l'augmentation était d'uniquement 1\$ et se demande ce qui a changé depuis.

Timothée Matte-Bergeron dit que le Pigeon est allé à la dernière Assemblée Générale pour faire une proposition de base. Il dit que c'est quand même complexe de faire un changement et qu'il pense qu'ils vont avoir besoin de plus. Ça ne semblait pas assez. C'est beaucoup en prévision des années à venir.

Matthew Meland veut une présentation des chiffres actuels budgétaires.

Timothée Matte-Bergeron demande de préciser la requête de l'intervenant.



Matthew Meland dit que ça lui semble préventif, donc qu'il aurait aimé voir le budget.

Éloïse Lemieux explique qu'avant, le budget du Pigeon était d'environ 15 000-16 000\$ alors que cette année, il est de 11 000\$. Actuellement, il manque encore 8 000\$ à recevoir et 4 éditions à payer. Ils sont serrés parce que les commanditaires ne paient pas toujours à temps, alors que la cotisation deviendra une sécurité. Ils ont tout de même réussi à diminuer les dépenses de beaucoup.

Timothée Matte-Bergeron dit qu'ils ont drastiquement diminué les dépenses entre autre en distribution et en impressions. C'est une étudiante qui fait la distribution. Ils arrivent juste, mais ils craignent pour l'avenir. C'est donc un geste préventif.

Jeremy van Doorn dit qu'à titre informatif, en ce qui concerne un montant séparé sur la facture comme demandé au 3e paragraphe, que les démarches ont déjà été faites auprès du décanat et qu'il y a eu un refus de l'administration.

Amina Joober se demande, considérant la politique de l'AED sur les fonds alloués qu'il reste, comment le tout va fonctionner.

Timothée Matte-Bergeron explique qu'ils sont une corporation indépendante. C'est donc un compte à rendre aux étudiants plutôt qu'à l'AED.

Amina Joober demande un amendement au 2e paragraphe pour que le "elle" devienne "qu'elle".

Geneviève Lefebvre se demande s'ils ont pensé à l'internet.

Éliane Boucher dit qu'ils ont entrepris un virage numérique, mais que c'est tout de même la version papier qui est la plus populaire.

Timothée Matte-Bergeron dit que les éditions s'épuisent toujours.

Nicholas Ouellet souligne le fait qu'il est content de voir les étudiants en A.G.

Vincent Guérard demande la question préalable.

Les étudiants sont prêts à passer au vote.



La proposition est adoptée à majorité.

4. Fermeture

La fermeture de l'Assemblée Générale est proposée par Philippe Dion.

Elle est appuyée par Léo Sirois.

La fermeture de la réunion est constatée à 12h01.



ÉTUDIANT(E)S EN DROIT À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL